undefined

OPTION C-1 undefined/ OPTION C-2 undefined

Paris, le 16/01/2019

***LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR n°***

# Nos réf. : undefined /

# Objet : Mise en demeure de payer

OPTION C-1 OPTION C-2 le

Nous intervenons en qualité de conseil de la société de droit

ayant son siège social .

La société a honoré différentes commandes de émanant de la société ayant donné lieu aux factures suivantes :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Document** | **N°** | **Date** | **Montant € OPTION F-1 OPTION F-2** | **Echéance** | **Acompte payés** | **Solde dû** |
| Facture |  |  |  |  |  |  |
| Facture | [2-N° de Facture] | [2-Date de Facture] | [2-Montant de la facture] | [2-Echéance de la facture] | [1-Calcul-accomptes payés] | [2-Calcul solde dû] |
| … |  |  |  |  |  |  |
| Avoir |  |  |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |  |  |
| Total |  |  |  |  |  |  |

OPTION D-1 .

OPTION D-2 OPTION B-1 livré la totalite de la marchandise OPTION B-2 fourni la totalite des prestations.

Nonobstant les relances de paiement de la société , le solde restant dû s’élève à undefined euros, outre les intérêts moratoires, frais et accessoires.

OPTION E-1 En application de l’article L. 441-6 du Code de commerce,les factures impayées font courir des intérêts légaux au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points, à compter de leur date d’échéance sans qu’un rappel soit nécessaire, outre le paiement d’une indemnité forfaitairepour frais de recouvrement de quarante euros par facture impayée et le remboursement de tous autres frais complémentaires de recouvrement.

/OPTION E-2 En application du décret législatif italien du 9 novembre 2012 n°192 y compris ses modifications ultérieures, les factures impayées font courir des intérêts légaux au taux de refinancement de la BCE majoré de 8 points, à compter de leur date d’échéance sans qu’un rappel soit nécessaire, outre le paiement d’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros par facture impayée et le remboursement de tous autres frais complémentaires de recouvrement.

Mes honoraires au titre des frais de la présente s’élève à € OPTION F-1 [HT]/OPTION F-2 [TTC].

Par conséquent et conformément aux dispositions légales applicables, nous vous mettons en demeure, par la présente qui emporte toutes conséquences de droit, de régler à la société undefined le montant total de sa créance, soit la somme de euros OPTION F-1 [HT] OPTION F-2 [TTC] (soit + 40 + + , outre les intérêts moratoires échus à la date de paiement, sans préjudice de tous autres droits et actions de mon client.

A défaut de règlement sous huitaine, nous vous informons que nous avons d'ores et déjà pour instruction d’engager toute procédure judiciaire utile pour recouvrer la créance en principal, outre intérêts moratoires et dommages et intérêts.

Une telle procédure entraînerait une aggravation significative des frais de recouvrement qui seront entièrement à votre charge.

Conformément aux usages de notre profession, nous vous informons que vous pouvez transmettre la présente au conseil de votre choix.

Nous vous prions d’agréer, OPTION C-1 OPTION C-2 le , nos meilleures salutations.